



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

LA MRC DE CHARLEVOIX SOUTIENT L'EXPANSION ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ENTREPRISE EN AGROTOUTISME

Baie-Saint-Paul, le 9 août 2023 – Le Conseil de la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable d'un montant total de 13 956 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Ferme Ambrosia S.E.N.C.

Ferme Ambrosia, ferme d'élevage de canards située à Saint-Hilarion, pose les fondations de l'agriculture de demain, une agriculture durable, tournée vers le progrès et ouverte sur les citoyens et les citoyennes. Elle poursuit son développement en réalisant un projet d'investissement de 55 823 \$ comportant plusieurs volets. L'acquisition de nouveaux équipements pour effectuer leur transformation à la ferme, leur permettra de réduire leur dépendance face aux sous-traitants et par le fait même, faciliter le développement de nouveaux produits. Dans le but de devenir une destination agrotouristique dans la région, ils aménageront une boutique à la ferme, un espace pique-nique, des structures facilitant l'observation des canards et des affiches d'interprétation pour agrémenter les visites libres. La MRC de Charlevoix est heureuse d'octroyer une contribution financière non remboursable de 13 956 \$ via son Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) au projet.

« Le patrimoine agricole de notre belle circonscription est incomparable. La Ferme Ambrosia, avec sa réputation bien méritée pour la qualité de ses produits et ses pratiques durables, en est un bon exemple. Cette aide financière lui permettra, sans aucun doute, de poursuivre ses activités avec encore plus de vigueur et d'innovation, contribuant ainsi à renforcer notre économie locale. Nous pouvons tous nous en réjouir », ajoute Kariane Bourassa, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré.

« En soutenant la Ferme Ambrosia, la MRC de Charlevoix permet à cette dernière d'améliorer sa compétitivité et d'innover tout en renforçant le secteur de l'agrotourisme sur notre territoire, qui est l'une des priorités de notre Stratégie de développement socioéconomique 2019-2019 », a souligné le préfet de la MRC de Charlevoix, Pierre Tremblay.

Rappelons que le **FRCN** a été créé en vertu de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs*. Pour les années 2020 à 2024, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose d'une enveloppe de 2 413 379 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. [La politique d'investissement et le formulaire de demande d'aide financière](#) sont disponibles sur

le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

– 30 –

Sources :

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
ascallon@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
khorvath@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6002